

PLAN D'ACTION

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE m2A



2022-2026

Présentation

La convention territoriale globale m2A est un projet de développement social qui a pour objectif de renforcer la coordination des actions de l'accompagnement aux familles pour la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, le handicap, l'inclusion, la mobilité, le logement, le développement durable....

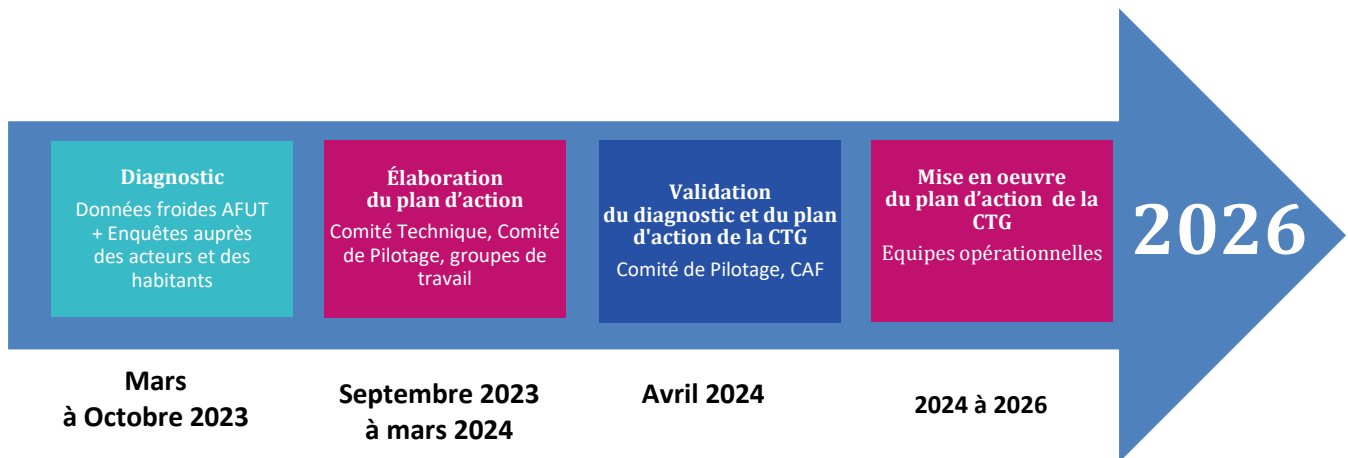
Elle est basée sur un diagnostic de territoire global :

- Un diagnostic sociodémographique réalisé en partenariat avec l'AFUT : Agence de fabrique urbaine et territoriale (cf diagnostic territorial m2A)
- Des enquêtes qualitatives à destination des familles, des acteurs sociaux et des jeunes (cf résultats d'enquêtes)
- Des groupes de travail avec des professionnels de l'accompagnement aux familles
- Des comités de concertation avec les élus et les directeurs généraux

Suite à cette démarche de diagnostic, les orientations identifiées sont objectivées par axe, puis formalisées sous forme de fiches actions mettant en évidence :

- Les objectifs des actions
- Les étapes de leur mise en œuvre
- Les moyens mobilisés
- Les critères d'évaluation

Echéances



Mise en œuvre du plan d'action

La convention territoriale globale sera suivie sur une période de 3 ans. Elle fera l'objet d'évaluations afin de garantir le respect des objectifs fixés par les fiches actions, et de les faire évoluer conformément aux besoins et aux écarts identifiés. Sa mise en œuvre repose sur une coordination thématique et/ou territoriale nécessitant l'identification de chargés de coopération pour le portage des actions à l'échelle de l'agglomération.

Axe 1 : Améliorer la coordination et la concertation entre les acteurs du territoire

Coordonner les actions d'accompagnement aux familles

FA 1.1 : Structurer les coopérations de petite enfance, enfance et jeunesse

- Identifier et structurer l'offre existante pour chaque tranche d'âge
- Renforcer la concertation entre les villes et l'agglomération afin de clarifier l'organisation et d'ajuster les orientations
- Définir des modalités d'intervention partagées sur les territoires favorisant la notion de parcours pour la qualité d'accueil, l'évaluation des besoins, les réponses en termes d'accompagnement
- Soutenir et faire émerger les projets
- Mutualiser et optimiser les moyens
- Partager des enjeux communs

FA 1.2 : Coordonner les actions de Parentalité à l'échelle de m2A

- Identifier l'ensemble des actions et services d'aide à la parentalité par la réalisation d'un diagnostic
- Coordonner et animer le réseau des acteurs de la parentalité
- Pérenniser les actions existantes et en promouvoir de nouvelles
- Harmoniser le financement de l'ensemble des LAEP du territoire
- Poursuivre le partenariat avec le Réseau Parents 68 pour soutenir le financement annuel des actions
- Contribuer à la promotion des dispositifs de soutien à la parentalité au sein des équipements petite enfance et enfance en gestion directe ou en gestion déléguée

Renforcer le lien avec les familles

FA.1.3 Renforcer l'accompagnement en direction des familles

- Articuler et déployer les actions de soutien et d'information en direction des familles
- Aller à la rencontre des parents au sein des structures d'accueil en organisant des temps d'échange et de convivialité entre parents, enfants et professionnels
- Promouvoir les services existants et orienter les parents pour apporter une réponse adaptée aux besoins identifiés
- S'appuyer sur les réseaux de parents existants et encourager les initiatives participatives

FA 1.4 : Faciliter l'accès aux infrastructures culturelles, sportives et de loisirs

- Recourir à des approches innovantes pour ramener le public dans les infrastructures
- Définir d'un parcours afin de sensibiliser et attirer les familles
- Encourager la pair-aidance pour accompagner les utilisateurs éloignés des équipements
- Etablir des partenariats privilégiés entre les structures d'accueil porteuses de projets et les lieux culturels
- Proposer des séances d'initiation ou de découverte pour inciter les foyers les plus modestes à aller dans les lieux culturels
- Déployer l'accès aux équipements sportifs pour inciter les jeunes à la pratique sportive

FA 1.5 : Accompagner et soutenir les centres socioculturels autour des nouveaux enjeux sociétaux

- Changer l'image des centres socioculturels pour favoriser la mixité sociale
- Redynamiser l'animation de la vie sociale et attirer les publics en renforçant « l'aller-vers » grâce à la formalisation de méthodes partagées et innovantes
- Soutenir et faire émerger les projets de démocratie participative en impliquant les habitants dans la gouvernance des projets et en les associant dans les instances

FA 1.6 : Déployer l'offre liée à l'animation de la vie sociale

- Renforcer le maillage territorial
- Identifier et soutenir les projets des futures structures d'AVS et les associations potentiellement porteuses d'Espaces de vie sociale
- Promouvoir les dispositifs dans les zones dépourvues auprès des acteurs du territoire (élus, habitants, responsables associatifs)
- Définir un protocole d'identification et de déploiement des projets associant les communes et le Chargé de Coopération pour le développement des initiatives d'Animation de la Vie Sociale
- Encourager le pouvoir d'agir des habitants ainsi que le lien social sur le territoire via le déploiement des EVS
- Soutenir les associations autour de la gouvernance, de la réglementation et de l'aspect juridique

Axe 2 : Renforcer la qualité d'offre de services pour l'accueil du public

Repenser les métiers de l'accompagnement aux familles comme une trajectoire professionnelle

FA 2.1 : Valoriser les métiers de l'enfance et du social

- Redonner de l'attractivité aux métiers de l'enfance et identifier les besoins en ressources humaines et pour la qualité de vie au travail
 - Assurer une communication et une approche managériale adaptées à l'évolution du rapport au travail
- Adapter le volume et le découpage du temps de travail en adéquation entre les besoins du public et des acteurs
- Permettre aux agents qui souhaitent développer leur temps de travail, d'intervenir sur l'ensemble des temps d'accueil (périscolaire/extrascolaire) grâce à un état des lieux des besoins en ressources humaines
 - Mutualiser les personnels scolaires, périscolaires et extrascolaires grâce à une coopération avec les communes et l'Education Nationale
- Aider les personnels précaires à accéder à certaines prestations (accès aux HLM, crèches AVIP, chèques ATL déployés aux dispositifs de garde, périscolaires)
- Optimiser le recrutement des personnels grâce aux partenaires à vocation d'insertion professionnelle
 - Créer un parcours d'accompagnement pour les profils éloignés des métiers de l'enfance ou du monde du travail (dans le QPV), grâce à une prise en charge globale (information, formation, recrutement)

Renforcer l'accès aux services d'accueil

FA 2.2 : Identifier et développer les modes de garde : proposer des solutions innovantes et alternatives adaptées aux besoins des territoires ciblés

- Structurer l'offre de garde
- Identifier les besoins des familles
- Sécuriser et déployer les équipements en accompagnant les porteurs de projets (groupes d'information et de travail permettant de trouver les solutions, et d'identifier les financements possibles (tour de tables des financeurs)
- Être en veille active auprès des structures du territoire pour anticiper leurs difficultés éventuelles
- Anticiper les évolutions urbaines (ANRU, Grand AFSCO) ou sociales (baisse du nombre d'assistantes maternelles, taux d'activité des ménages, projets de la loi sur le congé parental...) pour répondre aux variations des besoins
- Mobiliser les entreprises locales pour le financement de places

Développer les compétences des professionnels

FA 2.3 : Elaborer un plan de formation en réponse à l'évolution des problématiques sociales

- Réinterroger et renouveler l'offre de formation pour la détection et l'accompagnement aux problématiques actuelles (inclusion, illectronisme, cyberharcèlement, violences...)
- Organiser des échanges de pratiques et des formations qui s'appuient sur des professionnels et bénévoles experts grâce au principe de la pair-aidance
- Créer un centre de ressources pour accueillir les formations et constituer des outils de pratiques professionnelles (malles pédagogiques).

Axe 3 : Réduire les inégalités du territoire et favoriser l'accès aux droits et l'inclusion

Favoriser l'inclusion des publics spécifiques

FA 3.1 : Consolider la démarche d'accueil inclusif par la concertation et le renforcement des équipes

- Répondre à l'accroissement des situations d'enfants présentant un handicap ou pouvant prétendre à intégrer un processus de diagnostic
- Prévenir certaines difficultés liées à des problématiques familiales, sociales ou environnementales
- Anticiper et mettre en adéquation les moyens pour l'aménagement des locaux et le renforcement des équipes (notamment pour l'ouverture de classes ULIS)
- Associer et mobiliser l'Education nationale dans un parcours partagé entre les établissements scolaires, le périscolaire et l'extrascolaire
- Organiser un plan de formation au repérage et à la prise en charge des publics spécifiques (échanges de pratiques avec des professionnels ressources grâce à la pair-aidance)
 - S'appuyer sur les modèles de formations existantes (exemple : formations organisées par le CNFPT pour les ATSEM et sensibilisation des assistantes maternelles via le RPE, méthodologie Sinclair)

Faciliter l'accès aux droits

FA 3.2 : Développer l'accès aux services numériques

- Identifier les besoins en couverture
- Promouvoir les espaces France Services et les bornes numériques dans les zones non pourvues
- Doter les publics les plus précaires en matériel numérique (via les CCAS ou autres services sociaux afin de cibler la famille dans une démarche d'accompagnement global)

FA 3.3 : Accompagner et sensibiliser les usagers à l'utilisation du numérique

- Assurer une transition douce par la diversification des outils de communication et de démarches à l'attention des familles
- Identifier les publics concernés par l'illectronisme pour adapter l'accompagnement aux besoins des habitants (allophones, seniors...)
- Renforcer ou former les médiateurs numériques
- S'appuyer sur les associations et bénévoles existants (exemple : Emmaus connect, Armée du salut...)
- Former les acteurs à détecter et accompagner les publics utilisateurs notamment dans les services des mairies afin d'assurer un relais de l'information sur les territoires
- Former les utilisateurs et les sensibiliser aux dangers du numérique grâce à des actions de prévention au cyberharcèlement telles que les promeneurs du net et l'aventure citoyenne

Lutter contre la précarité

FA 3.4 : Renforcer le partenariat entre les différents acteurs pour assurer une prise en charge efficace des publics fragiles

- Consolider les partenariats entre les services d'accueil et les dispositifs d'aide
- Garantir des délais de financement nécessaires au maintien des structures aidantes
- Subvenir efficacement aux besoins vitaux des personnes les plus vulnérables en développant la coopération entre les acteurs pour l'accès aux aides alimentaire, au logement, à la santé...
- Accompagner et former les professionnels au repérage des situations précaires notamment pour les acteurs en lien direct avec les familles (mairies, écoles, structures d'accueil petite enfance, périscolaires, CSC...)
- Identifier les acteurs pour orienter le public vers les partenaires et structures d'aide aux situations urgentes (AS, éducateurs, protection de l'enfance, associations d'aide alimentaire, vestimentaire, aides aux personnes victimes, notamment de violences intrafamiliales...)
- Déployer les actions intergénérationnelles dans les EHPADs et à domicile pour prévenir et identifier l'isolement et la précarité des seniors
- Favoriser l'accès à l'information du public allophone par l'orientation vers les dispositifs d'apprentissage de la langue française (FLE dans les écoles et CSC)

FA transversale 1 : Optimiser l'accès aux informations en ligne

- Répertorier les acteurs et les services dans un référentiel en ligne (exemple Soliguide)
 - Pour faciliter l'accès aux informations liées à l'accompagnement aux familles (offre de garde, offres d'emplois, formations, associations et dispositifs d'accompagnement...) pour les professionnels et les usagers

FA transversale 2 : Animer la CTG

- Consacrer les moyens nécessaires à l'animation de la CTG
- Mettre en œuvre la gouvernance
- Etablir régulièrement des points d'étapes sur les évolutions du projet social en mutualisant les informations
- Organiser des rencontres partenariales régulières autour du projet de services aux familles et des ressources mutualisables
- Accompagner la transformation des postes de coordination jeunesse en postes de chargés de coopération thématiques CTG et la formaliser
- Organiser une veille partagée autour des dispositifs de financement et accompagner l'ingénierie
- Organiser des temps de concertations intercommunaux pour associer l'ensemble des élus à la démarche de coopération à l'échelle communale ou de l'agglomération
- Informer les acteurs/contributeurs de l'avancement des projets de la CTG (sous forme de newsletter)